

Motion de l'Assemblée Générale Extraordinaire du LATTTS (Laboratoire Techniques, Territoires et Sociétés, UMR 8134) réunie à Champs-sur-Marne le 7 février 2020

Les membres du LATTTS, réunis en Assemblée Générale Extraordinaire le 7 février 2020, sur la base de la lecture des trois rapports préparatoires au projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR), expriment leurs plus vives inquiétudes face aux premières orientations qui se dessinent. Ces propositions, qui s'inscrivent dans un contexte plus général d'atteinte aux services publics et au régime de protection sociale (loi sur l'assurance-chômage, loi de transformation de la fonction publique, loi sur les retraites) prolongent et accentuent des évolutions qui, depuis plus de dix ans, dégradent de manière continue les conditions de travail de l'ensemble des personnels de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche : surcharge de travail, baisse des dotations pérennes et renforcement des financements sur projet, baisse continue des postes de titulaires et recours croissant aux contractuels et aux vacataires, attaque du statut de fonctionnaire, paupérisation et précarisation des personnels et spécifiquement des contractuels (doctorant.e.s, post-doctorant.e.s, vacataires, personnels administratifs), individualisation des carrières soumises à une logique de performance.

Loin de remettre en cause les effets des réformes passées qui ont conduit à la situation dégradée que ces rapports dénoncent, les premières orientations esquissées par le Gouvernement l'amplifient :

- En encourageant la précarisation de l'emploi scientifique, alors que la condition d'une recherche autonome et indépendante repose sur l'emploi pérenne ;
- En généralisant le financement par appels à projets souvent étroitement thématiques, qui s'effectue au détriment de la recherche fondamentale et qui peut contribuer à réduire la dimension critique de la démarche scientifique, laquelle conduit à lever le voile sur des phénomènes peu visibles ou inconnus ;
- En privilégiant une vision managériale de la recherche qui va à l'encontre de la collégialité par les pairs ;
- En portant une vision de l'enseignement supérieur qui dévalorise le travail pédagogique ;
- En ignorant le rôle que jouent les sciences humaines et sociales dans la compréhension fine des phénomènes sociaux et écologiques complexes.

Les membres du LATTTS constatent malheureusement chaque jour dans leurs activités les effets pervers de ces évolutions, qui altèrent leurs missions pédagogiques et scientifiques. Ils dénoncent vivement ces processus systématiques de dégradation qui ne peuvent que s'amplifier avec les logiques de concentration et de compétition que portent aujourd'hui les politiques, locales et nationales, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Ils s'inquiètent, enfin, de la dégradation des formes de vie démocratique, y compris dans les universités. À ce titre, ils expriment leurs plus vives inquiétudes au sujet de la création de l'Université Gustave Eiffel. Cet « Établissement Public à caractère scientifique, culturel et professionnel expérimental », cité comme modèle par la ministre de l'Enseignement Supérieur

et de la recherche, fait peser de grands risques sur la gouvernance collégiale de l'Université et fragilise d'ores et déjà les libertés académiques par la bureaucratisation des politiques de recherche.

La préparation de cette nouvelle loi devrait être l'occasion de rompre avec ces pratiques mais aussi de favoriser la qualité des formations à la recherche, d'assurer des conditions de travail propices à la créativité scientifique et de conforter la place de la connaissance dans le débat public.

En conséquence, l'Assemblée Générale Extraordinaire du LATTS demande :

- Des budgets ambitieux et pérennes pour l'enseignement et la recherche ;
- Le redéveloppement de l'emploi scientifique par le recrutement de personnels (chercheurs, enseignants-chercheurs, personnels d'appui à la recherche) sur postes statutaires, à hauteur de plusieurs milliers de recrutement par an en plus de la compensation des départs permanents ;
- La dignité des conditions de travail : revalorisation des rémunérations (avec un effort particulier pour les débuts de carrière et les corps et grades les moins élevés), mensualisation des paiements des vacances, respect du droit du travail, reconnaissance des tâches administratives, fin du travail gratuit effectué notamment par les personnels non titulaires et rémunération de toutes les activités invisibles ;
- Un bilan transparent et impartial sur l'octroi, l'usage et les retombées sur l'enseignement et la recherche du CIR (crédit impôt recherche), qui représente plus de 6 milliards d'euros ;
- L'augmentation des dotations de base des universités et des laboratoires afin de leur permettre d'honorer les offres de formation dans lesquelles les étudiant.e.s s'engagent, de mener des recherches exploratoires et de mettre en œuvre leur stratégie scientifique ;
- La fin des évaluations quantitatives, managériales et bureaucratiques consommatrices de temps et d'argent, qui devraient plutôt être consacrés aux missions premières de l'Université et des organismes de recherche ;
- La fin de la culture de la performance et de la mise en compétition entre candidat.es, laboratoires, universités, disciplines comme unique logique de référence.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du LATTS s'inscrit dans la mobilisation en cours et encourage chacun de ses membres à s'investir dès à présent dans les mouvements à l'échelle locale et au niveau national.